

0202

Paris, le 6/6/2025

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHE est autorisé à signer le marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie, des alarmes de confinement et des sonneries des débuts et fins de cours pour les établissements du groupement AEFE du pôle Rabat-Kénitra avec la société TELEM pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2025. Au terme du 1^{er} marché, une reconduction de deux années supplémentaires est possible.

Le montant du marché, pour la période initiale (2 ans), s'élève à 204 000.00 MAD HT / 244 800.00 MAD TTC, soit 19 306.56 € HT / 23 167.87 € TTC. Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09464.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE